



Ville de Lourdes
www.lourdes.fr

Lourdes, le 19 décembre 2013

Recommandée avec A.R.

Monsieur Philippe SUBERCAZES
1 rue d'Anjou
65100 LOURDES

Monsieur,

Votre recours gracieux déposé dans nos services le 16 décembre dernier a été examiné par la commission administrative de révision des listes électorales.

J'ai l'honneur de vous informer que les membres de cette instance ont décidé de réserver une suite favorable à votre recours et de ne pas procéder à votre radiation des listes électorales de la ville de Lourdes.

Vous remerciant de bien vouloir en prendre acte, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sincères salutations.

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,




François ROUSSEL-DEVAUX